



MAIRIE DE COLOGNE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 DECEMBRE 2021

----- PROCES-VERBAL

Le 14 décembre 2021, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Cologne s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de **Monsieur ROMERO Cyril**, Maire.

Date de la convocation : 09/12/2021

Conseillers en exercice : 15

Sont présents : André TOUGE, Cyril ROMERO, Alain HERVE, Olivier LARRIEU, Dominique MEHEUT, Jean-Claude GAUDON, Angélique TROTTIN, Adrien COMMERE, Christophe MIRLEAU, Christine POIRIER, Arlette GASPARD, Emilie LUNARDI, Alain DELON

Absents excusés : Naïma CAUSSE, Myriam CHABANON.

Secrétaire de séance : Arlette GASPARD

Ordre du Jour

- Demandes de subvention « Eclairage du terrain de sport »
- Electrification Lotissement « Les Hauts de Saboulies »
- Dossier « Petite Cité de Caractère »
- Vœux
- Projets investissements 2022
- Questions et informations diverses

Mr le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour une décision modificative.

La séance débute avec la lecture du Procès-Verbal du conseil municipal du 21 Novembre 2021.

Il ne fait l'objet d'aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

Demande de subvention « Eclairage du terrain de sport »

Mr le Maire nous informe que les 4 mâts existants ont été contrôlés et qu'ils sont conformes. L'éclairage réglementaire en LED du terrain de sport (2 terrains de foot et tennis) nous permettrait de faire une économie de 50% de la puissance nécessaire.

Le terrain d'entraînement serait non réglementaire.

Il informe que le changement d'une ampoule vient de nous coûter 800 € et que le fournisseur lui a confirmé que bientôt on ne va plus trouver de lampes. Un devis du SDEG (syndicat d'Electrification) est proposé avec le bénéfice de subvention, Cout total 127055 HT dont voici le détail :

- 4 poteaux : 59688 HT subvention 17 K€ : Terrains d'entraînement
- Remplacement projecteurs : 57599 HT subvention 17 k€ : terrain d'honneur
- 2 poteaux : 9768,51 € HT subvention 2930 € : terrain de tennis

Mr le Maire propose de faire une demande de subvention DETR de 30% soit 38116 € et de 20% au Conseil Régional dans le cadre de la rénovation énergétique.

Resterait à charge pour la commune de 26598 €

Après délibération, le conseil municipal donne pouvoir à l'unanimité à Mr le Maire de procéder aux demandes de subvention

Electrification lotissement « Les Hauts de Saboulies »

Mr le Maire nous informe que le lotisseur « Les Terrains Toulousains » ont eu un refus du permis d'aménager car il faut amener le courant.

Par le biais du SDEG un devis de 18 K€ est proposé donc 10800 € HT à la charge de la commune.

Il est rappelé à Mr Le Maire qu'il s'était engagé à ZERO de charge pour ce lotissement.

Suite aux négociations avec le lotisseur celui-ci propose en échange de viabiliser l'aire de camping-car dont le projet va démarrer rapidement, ainsi il sera raccordé au tout à l'égout, à l'électricité et à l'eau.

André TOUGE rappelle que la commune va bénéficier de la taxe d'aménagement dans 3 ans qui représente à ce jour 3500 € par maison.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des voix valide la proposition du lotisseur et accepte la charge de 10800 € pour la commune

Dossier « Petite Cité de Caractère »

Mr Le Maire nous fait part du rapport de la commission d'homologation qui sera envoyé par mail aux conseillers.

On est donc homologable, à ce stade Cologne paraît sur toutes les brochures « Petites Cités de Caractère ».

Afin de se positionner pour être homologué dans un délai de 3 ans, il faut payer 550 € / an, on aura ainsi en plus de la parution dans les brochures un affichage local.

Après délibération le conseil municipal souhaite que la demande d'homologation soit faite.

Décision Modificative

Mr le Maire informe que l'article 615221 « bâtiments publics » doit basculer sur l'article 655480 « Autres contributions » pour un montant de 4000 €

Décision approuvée à l'unanimité.

Vœux

Mr Le Maire informe de la date du vendredi 7 janvier pour les vœux.

A ce jour c'est maintenu.

Les colis aux personnes de plus de 75 ans vont être distribués avec la participation du conseil municipal des jeunes dès demain.

Ses colis ont été financés à 50% par la commune et 50% le CCAS

Projets investissements 2022

Mr le Maire informe des projets qui devraient démarrés prochainement :

- Aire d'Accueil des touristes itinérants : décembre 2021 : 76000 €
- Hôtel de ville (médiathèque et mairie) : 580578 € les appels d'offres sont lancés
- Pont Romain (avec la commune de Sirac) : 1^{er} trimestre 2022
- l'Eclairage des terrains de sport (foot et tennis) serait prévu pour le 2ème semestre 2022

Après diverses discussions, il ressort que l'on doit d'abord entretenir l'existant par des peintures (au Travail, places handicapés) démoussage de toiture (halle, lavoir..), passage accès sous la halle, rallonger les fossés...

Salle des fêtes : des devis pour le remplacement de la scène va être demandé ainsi que pour les rideaux qui n'ont jamais été nettoyés.

Questions et informations diverses

- Mr le Maire fait lecture du courrier de Didier HURIEZ qu'il a remis à chaque conseiller. Il reconnaît qu'il aurait dû nous en parler au précédent conseil et nous informe qu'il s'oppose à ce que la formation FIMO demandée soit financée par la commune. Cette formation ne rentre pas dans le cadre de ses fonctions. Sa décision est approuvée par l'ensemble de l'assemblée.
- Christophe MIRLEAU demande quand le parking de l'école va être réaménagé. C'est la CCBL qui doit s'en charger.
- Mr le Maire nous informe que Kader GHEZAL, a pris la direction d'Arcolan, celui-ci se propose de venir faire un point au prochain conseil.

Fin de la séance à 23 h.

